

Question écrite de Jérôme Toussaint relative aux rues scolaires à Uccle (suivi).

Il y a près d'un an, j'ai interpellé en Conseil sur le sujet susmentionné.

Par la présente, je souhaiterais simplement savoir s'il y a eu depuis lors des évolutions/avancées notables quant à la mise en place, même ponctuelle, de telles rues sur notre territoire ?

Je vous remercie d'avance pour votre réponse,

Interpellation au Conseil d'il y a un an:

Comme c'est le cas en Flandre depuis plusieurs années déjà, des rues dites scolaires commencent à apparaître à Bruxelles. Pour faire court, il s'agit de voies publiques situées à proximité d'un établissement scolaire et qui sont temporairement fermées à la circulation (en général 30 minutes avant le début des cours le matin et 30 minutes après la fin des cours l'après-midi ou le midi, le mercredi).

Les Ministres en charge de la Sécurité Routière, de la Mobilité et de l'Environnement ont d'ailleurs annoncé il y a quelques mois la création d'un fonds d'un million EUR dédié à la création de telles rues en Région de Bruxelles-Capitale, soit pour une cinquantaine d'écoles.

Concernant plus spécifiquement Uccle, il m'est notamment revenu que vu l'inscription des « rues scolaires » dans le Code de la route et le test réalisé Avenue Casalta pendant la semaine de la mobilité 2018, l'école Decroly aurait demandé à notre commune de démarrer le processus de reconnaissance comme rue scolaire. Il est bon de rappeler ici que plusieurs conditions préalables doivent naturellement être remplies pour pouvoir instaurer une rue scolaire (l'école doit notamment marquer son engagement dans le projet, la rue doit être une rue à caractère résidentiel, la fermeture de la rue ne doit pas entraîner de nuisances de circulation,...).

Sur base de ce qui précède et du fait qu'elles contribuent sans conteste à une meilleure sécurité et convivialité aux abords des écoles (ainsi qu'à une meilleure qualité de l'air), je souhaiterais savoir si notre commune examine déjà actuellement la mise en place de telles rues sur notre territoire et si oui, à quels endroits et où en est-t-on concrètement.

Je vous remercie d'avance pour votre réponse,

Réponse :

La Commune a reçu des demandes de diverses écoles (Val Fleuri, Decroly, Plein Air, Basisschool Floréal...) au cours de l'année écoulée.

Le Service Mobilité a établi une procédure à suivre. Un formulaire a ainsi été mis à la disposition des écoles qui souhaitent organiser une rue scolaire.

Ce formulaire a été envoyé en juin 2019 aux écoles qui nous avaient contactés.

En décembre 2019, nous l'avons envoyé à Saint-Vincent-de-Paul. Par la suite, il a systématiquement été adressé à toute école qui manifestait un intérêt pour ce dispositif.

A l'heure actuelle, aucune école ne nous a renvoyé le formulaire. Nous pensons que ceci s'explique par le fait que le mouvement est essentiellement initié par les parents d'élèves et non par les directions.

Il se fait que nous avons besoin du soutien de la direction pour organiser adéquatement une rue scolaire, pour y instaurer les meilleures conditions possibles, afin de pouvoir l'évaluer, etc... Afin qu'il soit couronné de succès, un projet de rue scolaire doit effectivement être porté conjointement par la direction de l'école, les parents, la Commune, la police, etc...

Récemment (fin janvier-début février), l'école Decroly nous a contactés afin d'organiser, pour la seconde fois, une fermeture de la drève des Gendarmes de manière ponctuelle.

Cette demande est encore en cours d'examen afin de déterminer la meilleure formule possible (période de l'année, durée, horaires...). Une "rue scolaire temporaire" est par contre organisée rue Casalta (section maternelle de Decroly) durant le mois de mars.

Pour ce qui est de l'instauration d'une solution plus pérenne de rue scolaire Drève des Gendarmes, après contact avec le comité de parents et la direction, nous pourrions envisager d'accompagner l'école Decroly qui se montre très proactive.